

**L'hon M. McIlraith:** C'est un bill d'une importance capitale pour le pays et il importe, d'après moi, de l'adopter au plus tôt pour permettre aux provinces de dresser leurs plans et de prendre leurs décisions à l'avant.

**M. Knowles:** Si le gouvernement suspendait l'étude du projet de loi pendant deux ou trois jours, il reviendrait peut-être sur sa décision d'en retarder l'entrée en vigueur.

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[Français]

LES MONUMENTS HISTORIQUES—SHERBROOKE,  
P.Q.—DÉMOLITION DE LA MAISON DE  
SIR ALEXANDER GALT

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, le 12 octobre dernier, je posais la question suivante à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing), et je cite:

Comme l'honorable ministre, jeudi soir dernier, malgré son désir, n'a pas eu le temps de compléter sa déclaration au sujet de la commémoration du souvenir de sir Alexander Galt, voudrait-il dire à la Chambre, aujourd'hui, quelle est la nature de son projet?

Eh bien, nous savons tous maintenant que la maison de sir Alexander Galt est démolie. Il ne s'agit pas de revenir sur la question. L'honorable ministre a donné des explications l'autre jour. Ce n'est pas le temps ce soir de faire des commentaires à ce sujet.

Il s'agit, pour le moment et pour l'avenir, de savoir ce que l'honorable ministre veut bien faire. Il reste des dépendances qui sont attenantes au couvent des Sœurs Dominicaines et que la Société d'Histoire des cantons de l'Est aimerait bien pouvoir conserver.

J'apprécierais beaucoup que l'honorable ministre prenne une décision rapide, parce que les Révérendes Sœurs Dominicaines sont en train d'effectuer de nouvelles constructions et, avant qu'elles ne fassent disparaître ces dépendances, il serait important que l'honorable ministre prenne une décision à leur sujet.

J'apprécierais beaucoup également que l'honorable ministre communique avec la Société d'Histoire des cantons de l'Est, dont le vice-président est M. Desmond McKeon. Je recevais

justement aujourd'hui un télégramme du vice-président de cette Société, lequel se lit comme il suit:

[Traduction]

Nous vous remercions et vous félicitons de vos efforts en vue de préserver ce qui reste de la maison Galt. Veuillez poursuivre la lutte jusqu'à ce que Laing ait promis de sauver ce qui reste.

[Français]

Eh bien, ce que l'honorable ministre peut décider, c'est de conserver les dépendances et accorder certaines sommes pour réaliser ce projet dans ce sens-là, ou bien, suivant sa sagesse, suivant ses enquêtes, acheter une partie du terrain que les Révérendes Sœurs Dominicaines sont prêtes à lui vendre, à vendre au ministère, et y ériger un monument.

Je ne veux pas revenir sur l'importance de commémorer le souvenir de sir Alexander Galt, qui était député de Sherbrooke à cette époque, en 1867, et qui était également un des Pères de la Confédération.

Lorsque l'honorable ministre prendra sa décision, j'aimerais qu'il la communique à la Société d'Histoire, de même qu'au député de Sherbrooke, afin que je sois au courant des développements dans cette affaire.

[Traduction]

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, en réponse au député de Sherbrooke, je tiens à dire que je me réjouis de voir que les Canadiens s'intéressent de plus en plus aux questions de ce genre. Il est essentiel qu'on préserve les édifices et les lieux qui ont une importance historique. Je le remercie, de même que le député de Richmond-Wolfe (M. Asselin) qui n'a pas cessé de me rappeler cette affaire.

Bien que nous n'ayons pu réussir à déménager l'édifice, nous gardons l'espoir de préserver la maison Galt. L'autre soir j'ai eu l'occasion de rappeler à la Chambre que l'ancien gouvernement du Québec s'était engagé à assumer la moitié des frais d'entretien de la maison Galt, si nous parvenions à la déménager. Je tiens à dire au député que le gouvernement actuel ne nous a pas offert cet appui. Il a retiré l'offre de son prédécesseur. Cela ne change en rien à nos intentions et notre espoir de déménager l'édifice, qui allait être démolé de toute façon.

Nous nous sommes un peu trop hâtés d'entreprendre le déménagement de l'édifice, et notre tentative a échoué. A mon avis, nous ne devrions pas essayer de déplacer un édifice